

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 8 JUILLET 1946
EXERCICE 1945

RAPPORTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES
BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES
RÉSOLUTIONS

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS (9°)
R. C. Seine 251.988 B L. B. F. n° 22

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée Générale Ordinaire du 8 Juillet 1946

Messieurs,

Nous ne taïrons pas la tristesse que nous cause cette Assemblée qui, par la volonté des Pouvoirs Publics, est une réunion de clôture et d'adieux. Ainsi se rompt le lien social qui nous unissait et prend brutalement fin une coopération dont l'heureux passé garantissait l'avenir.

Notre dessein ne saurait être de rouvrir ici le débat sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement et l'Assemblée Constituante ont nationalisé les quatre principales banques de dépôts françaises. Nous dirons néanmoins que si demain le crédit, dont l'objet est le soutien de l'effort créateur, doit encore mettre en œuvre les capitaux déposés à titre précaire dans les banques par le public, les règles tutélaires qui régissent l'emploi de ces capitaux ne pourront guère être différentes de ce qu'elles ont été jusqu'ici. Certes, il n'est pas question de déclarer immuables des pratiques humaines. Mais il serait puéril de ne pas reconnaître le caractère de nécessité que leur confèrent, en l'espèce, les causes dont elles procèdent. Pour modifier profondément la distribution du crédit, il ne saurait suffire d'une main-mise sur des établissements qui, dans une large mesure, ne peuvent que subir les réactions du public.

Mais il s'agit là de problèmes qui relèvent du citoyen et non de l'actionnaire. Revenant à celui-ci, qui est seul en cause dans cette Assemblée, nous devons dire les très sérieuses réserves qu'appellent les conditions dans lesquelles la nationalisation des grands établissements de crédit a été réalisée. Vous aviez choisi, Messieurs, d'être actionnaires de notre banque, c'est-à-dire de courir les risques de sa bonne et de sa mauvaise fortune. On vous a arbitrairement transformés en rentiers et l'on a procédé à l'échange de vos titres en retenant comme justes les cours qu'enregistrait la Bourse à une époque où la menace de nationalisation pesait déjà lourdement sur les esprits. En toute objectivité, une telle donnée paraît difficile à accepter. Il y a plus : un cours de Bourse qui dépend du seul besoin de fonds des vendeurs et de l'état d'âme des acheteurs, peut n'avoir qu'un rapport assez lointain avec la valeur de la portion d'actif que représente l'action. Cette valeur peut se calculer et se calcule, en fait, couramment ; c'est donc elle qu'il convenait de retenir, et non le forfait qui, soit qu'il lèse l'actionnaire, soit qu'il le favorise, est toujours injuste.

Les protestations qu'a soulevées le procédé adopté pour fixer le taux d'échange, ne sont donc que trop compréhensibles. Plus que quiconque, vous êtes fondés à vous en plaindre, vous qui, en 1932, avez fait confiance à notre jeune société, alors qu'on ne lui accordait guère de crédit, qui avez à cette époque accepté de courir un risque réel et n'avez pu, la difficile période des débuts étant franchie, recevoir la récompense de votre courage, car le temps a manqué à la Bourse pour mesurer dans leur ampleur les perspectives offertes par une maison dont l'heureuse politique commençait à porter ses fruits.

Pour avoir répondu au vœu de l'Etat en participant à la création d'une banque destinée à liquider dans les meilleures conditions possibles la difficile affaire de la Banque Nationale de Crédit, vous avez été mal payés ; et ce traitement est d'autant plus rigoureux que, pour la plupart, vous aviez déjà été atteints par la perte de votre mise dans l'établissement dont nous avons pris la suite. Aussi voulons-nous, malgré tout, espérer que votre situation spéciale sera un jour prise en considération.

* * *

Toutefois, plus que le dommage matériel, c'est, nous en sommes certains, le fait de ne plus être associés à la belle œuvre poursuivie pendant treize ans, qui vous est sensible. Vous aimiez cette maison née dans la difficulté et qui, témoignant avec une magnifique ardeur de sa volonté de vivre, a très vite dissipé les doutes qui l'avaient accueillie à sa naissance. Chargée des lourds frais généraux d'un établissement qui comptait plusieurs dizaines d'années d'existence, et privée, par la réserve du public, des ressources de cet établissement, la banque a lutté pied à pied pour trouver son équilibre. Au prix d'un effort opiniâtre, elle y est parvenue, vainquant les difficultés sans cesse accrues que lui causait une crise économique toujours plus aiguë.

Ayant ainsi fait la preuve de sa vitalité, notre jeune société put poursuivre sans désespérer le programme d'expansion qui lui permit de se donner un réseau métropolitain beaucoup plus complet que celui qu'elle avait acquis à sa création. Son bilan au 31 Décembre 1939 marquait, vous le savez, sur sa situation au 31 Décembre 1933, des progrès brillants. Les fonds sociaux, de même que le total des dépôts avaient doublé, les concours à l'économie nationale presque triplé. Le déficit d'exploitation avait fait place à un bénéfice permettant de distribuer 6 % aux actions.

On aurait pu craindre que les bouleversements causés par l'invasion ne ruinent un organisme encore si jeune. Mais la même vitalité qui avait triomphé des sévères difficultés initiales, eut raison de cette terrible secousse. Réagissant dès Juin 1940 contre l'abatement de la défaite et les menaces de l'occupation, cette maison se tournait vers la France d'outre-mer.

Aujourd'hui, soit directement par ses vingt agences de l'Afrique Occidentale, de l'Afrique Equatoriale, du Cameroun, du Togo, des Antilles, soit indirectement par les 74 sièges qu'a ouverts notre filiale d'Alger, la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (Afrique), en Algérie, en Tunisie, au Maroc et dans le Levant, ainsi que par les dix sièges de notre filiale malgache dans la Grande Ile et à la Réunion, la Banque, créée dans le scepticisme en 1932, affirme partout la vitalité française.

Si bien qu'au 31 Décembre 1945, les bilans réunis de la banque et de ses deux filiales africaines se totalisaient à 50.178 millions alors que le total du bilan de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie au 31 Décembre 1933 s'élevait à Fr. 3.235.000.000, ».

Dans ce chiffre de 50.178 millions, les dépôts entraient pour 45.574 millions ; ils étaient utilisés jusqu'à concurrence de 10.383 millions sous forme d'avances par caisse mises au service de l'économie de l'Union Française. Le nombre de sièges en activité, à cette même date du 31 Décembre 1945, tant sur le territoire métropolitain que dans les territoires d'outre-mer était de 520.

La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie s'est ainsi classée en treize ans parmi les toutes premières banques de notre pays, se donnant dans l'économie française une place très particulière, aussi bien par l'étendue de son réseau que par l'esprit dont elle est animée.

Nous avons le droit d'être fiers, Messieurs, de l'œuvre ainsi réalisée. Elle est la réponse topique aux reproches de sénilité souvent formulés contre les grandes banques : nous avons su, en effet, conserver le goût de l'action, avoir pour premier souci de seconder partout les efforts créateurs des Français. Notre œuvre prouve aussi que la dégradation qui conduit de vastes organismes à prendre leur laborieux fonctionnement pour fin et à oublier leur raison d'être, n'a rien de fatal. Il suffit, pour éviter une si regrettable déviation, que ces organismes ne perdent pas contact avec la vie, que chacun s'y sente une personne et non un rouage passif, que tous aient la conviction de l'importance de leur rôle et soient fiers de coopérer à une action de qualité.

ment, et qui atteint 24.604.981.344 francs contre 19.798.198.669 francs en 1944 et dans les comptes courants débiteurs, en augmentation de 4.557.797.949 francs par rapport à l'année précédente. Cette vive poussée que nous vous avons laissé prévoir dans notre précédent rapport permet de mesurer la contribution de notre Maison à l'œuvre de reconstruction et de rééquipement industriel de notre Pays.

Enfin, l'accroissement de 65 millions de francs que vous constatez au poste « Immeubles et Mobilier » provient de notre souscription à l'augmentation de capital de notre filiale : la Compagnie Immobilière Française, et pour le surplus, des acquisitions nouvelles effectuées au cours de l'année.

* * *

Les résultats de l'exercice ont été gravement affectés, ainsi que nous vous l'avons indiqué, par des frais supplémentaires et dont il nous était impossible de prévoir l'importance : nous voulons parler des augmentations de salaires accordées, à divers titres, à notre personnel, et avec effet rétro-actif. C'est ainsi que nous avons connu seulement au début d'Avril de cette année le nouveau barème des traitements des agents des cadres, rajustement qui a pris effet, comme pour l'ensemble du personnel, du 15 Mars 1945. De ce seul chef, nos frais généraux pour 1945 se sont trouvés accrus, après coup, de 135 millions.

Cette charge, s'ajoutant à beaucoup d'autres provenant directement ou indirectement de la mise en ordre générale des salaires et d'un certain accroissement de nos effectifs, a porté nos dépenses de personnel, en 1945, au coefficient de 2,05 par rapport à 1944.

C'est dire qu'un déficit d'exploitation était inévitable. Il aurait pu être sensiblement atténué par des rentrées résultant d'opérations initiées pendant la période d'interruption des relations entre la France et les pays d'outre-mer, mais ces opérations n'ont pu se dénouer que postérieurement au 31 Décembre 1945. Ainsi, quoique se rapportant à la période de guerre, dont nous portons tout le poids, ces rentrées ne sont pas venues en compensation de nos charges exceptionnelles.

L'équilibre s'est trouvé heureusement rétabli par la libération de provisions prudemment constituées pour parer aux périls de toutes sortes qui, durant les années dramatiques vécues entre 1939 et 1945, surgissaient chaque jour. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'en regard des risques subsistant au 31 Décembre 1945 figurent les provisions nécessaires.

Après ces opérations, notre bénéfice net ressort à	Fr. 8.920.820,91
Compte tenu du report à nouveau, soit	Fr. 23.540.435,12
le solde du compte de Profits et Pertes s'élève à	Fr. 32.461.256,03

permettant d'attribuer aux actions le dividende statutaire de 6 %, soit 30 francs par titre.

La répartition que nous soumettons à votre agrément se présente donc comme suit :

— Solde du compte de Profits et Pertes	Fr. 32.461.256,03
— Réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	Fr. 446.041,04
— Dividende statutaire	Fr. 31.500.000, » Fr. 31.946.041,04
reste	Fr. 515.214,99

Solde sur lequel nous vous suggérons de prélever la somme de Fr. 53.958,96 destinée à être incorporée à la Réserve légale à seule fin d'arrondir à 227 millions 500.000 francs l'ensemble de nos réserves.

Le surplus, soit Fr. 461.256,03

étant reporté à nouveau.

Si nos propositions reçoivent votre approbation, le dividende de 30 francs par action sera mis en paiement, sous déduction des impôts, le 16 août prochain.

* * *

Messieurs, votre Conseil d'Administration ayant pratiquement cessé ses fonctions depuis le 1^{er} janvier dernier, conformément à la loi du 2 Décembre 1945, nous vous demandons de donner quitus de leur gestion à l'ensemble de ses membres.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1945

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier pour l'exercice 1945.

Comme les années précédentes, nous avons maintenu des contacts fréquents avec la Direction et les divers Services de la Banque; suivi, en fin d'année, les opérations d'inventaire; contrôlé, par sondages ou pointages, les documents comptables nécessaires. Aussi pouvons-nous vous assurer que le bilan et le compte de Profits et Pertes qui vous sont présentés correspondent bien aux écritures sociales.

Nous vous confirmons également l'exactitude des différents renseignements que vous donne le rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice.

Le bilan revêt la même forme que précédemment. Il se totalise à 43.625 millions contre 28.869 millions l'an dernier, soit une augmentation de plus de 50 %. Cet accroissement a, notamment, pour cause les dépôts effectués à l'occasion de l'échange des billets en juin 1945. Les comptes de la clientèle passent, en effet, de 20 milliards à 36 milliards en chiffres ronds, soit une hausse de 80 %. La réévaluation des comptes devises a également exercé, mais à un degré moindre, son influence sur ces chiffres.

D'autre part, certains comptes de Correspondants étrangers qui, jusqu'à l'année dernière, avaient dû être maintenus pour les chiffres connus à la date d'interruption des communications, figurent à ce bilan pour leurs soldes au 31 décembre 1945.

A L'ACTIF

Les espèces en Caisse et les avoirs chez les Trésors Publics et dans les Banques d'émission se montent à Fr. 2.480.368.470,65
contre 1.514 millions.

Les avoirs dans les Banques et chez les Correspondants se totalisent à Fr. 3.342.626.747,61
contre 1.201 millions. Cette augmentation importante tient, notamment, à l'élévation du taux de conversion des monnaies étrangères.

Le Portefeuille-Effets, dont l'augmentation reflète partiellement celle des dépôts, passe de 19.798 millions à Fr. 24.604.981.344,14
Comme vous l'indique le rapport du Conseil d'Administration, il comprend une proportion croissante de papier commercial.

Le poste Coupons passe de 233 millions à Fr. 537.932.506,79
par suite du développement de cette branche d'activité.

Les Comptes-courants atteignent Fr. 7.480.661.277,80
contre 2.922 millions. Ce poste souligne principalement l'aide que la clientèle trouve auprès de votre Banque. Les crédits que nous avons examinés nous ont paru correspondre à une juste appréciation de la situation des débiteurs.

Les Avances garanties s'élèvent à Fr. 267.935.887,49
contre 167 millions.

Les Avances et Débiteurs divers passent à Fr. 3.674.595.698,58
contre 2.650 millions. Les comptes des Agents et Coulissiers et les fonds bloqués par la clientèle, au titre des provisions pour renouvellement des stocks et outillage, constituent l'élément principal de ce chapitre où figurent, également, des régularisations de comptes entre Sièges.

Les créances litigieuses ont été provisionnées avec prudence et ne semblent comporter aucun aléa.

Les Débiteurs par acceptation s'élèvent à Fr. 819.167.102,90
contre 60 millions, en rapport avec le développement des opérations d'importation de matières premières.

Les Titres sont inventoriés pour Fr. 113.368.659,91
contre 97 millions. Ce poste a été influencé notamment par l'acquisition, la souscription et la libération d'actions et, en sens inverse, par la cession d'une participation à l'une de vos filiales bancaires.

L'estimation des titres a été faite, suivant les règles habituelles, c'est-à-dire, pour les titres cotés, au prix d'achat lorsque celui-ci était inférieur aux cours du 31 décembre 1945 et, pour les titres non cotés, au maximum, au prix de revient.

Les Comptes d'ordre et Divers se montent à Fr. 143.540.843,42
contre 129 millions. Outre les écritures en cours de régularisation, ce chapitre comprend : les cautionnements, les loyers d'avance, stocks d'économat, impôts récupérables, etc...

Les Immeubles et Mobilier sont inscrits au bilan pour Fr. 160.000.000, »
contre 95 millions.

Cette hausse importante est due, principalement, à l'augmentation du capital de votre filiale, la COMPAGNIE IMMOBILIERE FRANÇAISE, et à des acquisitions et installations nouvelles.

Le total de l'Actif s'élève à Fr. 43.625.178.539,29

AU PASSIF

Les Comptes de Chèques passent de 6.779 millions à Fr. 14.873.823.472,01
et les Comptes-courants de 13.309 millions à Fr. 21.293.142.428,42
par suite du développement de la clientèle et aussi pour les raisons exposées au début de ce rapport.

Les Banques et Correspondants se totalisent à Fr. 1.328.775.218,90
contre 526 millions.

Les Comptes exigibles après encaissement s'élèvent à Fr. 312.535.788,71
contre 155 millions.

Les Créiteurs divers sont ramenés à Fr. 2.870.326.371,91
contre 5.822 millions, chiffre exceptionnel dû aux souscriptions à l'emprunt de la Libération. Il y a lieu de noter que dans ce chapitre, outre les éléments qui le composent habituellement, figurent les plus-values provenant de la réévaluation d'avances faites à certains sièges et filiales d'outre-mer.

Les Acceptations à payer se montent à Fr. 819.167.102,90
contre 60 millions, contrepartie exacte des Débiteurs par acceptation qui figurent à l'Actif.

Les Dividendes restant à payer sont à Fr. 6.012.962,57
contre 2 millions.

Les Bons et comptes à échéance fixe atteignent Fr.	880.240.827,46
contre 1.073 millions.	
Les Comptes d'ordre et divers passent à Fr.	456.693.110,38
contre 333 millions. Les réescomptes et, plus particulièrement, celui du portefeuille, forment l'élément dominant de ce chapitre.	
Les Réserves se montent à Fr.	227.000.000, »
contre 225 millions ainsi qu'en a décidé l'Assemblée Générale du 9 juin 1945.	
Le Capital reste sans changement à Fr.	525.000.000, »
Le Report à nouveau s'élève à Fr.	23.540.435,12
contre 20.812.000, ».	

Le bénéfice de l'exercice est de Fr. 8.920.820,91 et ressort du compte de Profits et Pertes ci-après.

COMPTE DE " PROFITS ET PERTES "

Pour les raisons qu'indique le Conseil d'Administration dans son rapport, l'exploitation de l'exercice 1945 a été déficitaire, mais le solde du compte de Profits et Pertes ressort créditeur par suite de la libération de provisions devenues disponibles.

Au débit, le résultat d'exploitation, après imputation de tous amortissements, charges et provisions, accuse un déficit de Fr. 3.842.478,58. Au crédit, les produits bruts du Portefeuille-titres se montent à Fr. 12.763.299,49. La différence, soit Fr. 8.920.820,91, forme le bénéfice de l'exercice. La répartition proposée par votre Conseil se présente ainsi :

Solde bénéficiaire de l'exercice	Fr.	8.920.820,91
Report antérieur	Fr.	23.540.435,12
soit un total disponible de.....	Fr.	32.461.256,03
Réserve légale : 5 % sur 8.920.820,91	Fr.	446.041,04
6 % de dividende aux actions	Fr.	31.500.000, »
Affectation à la Réserve légale de.....	Fr.	53.958,96
pour arrondir à Fr. 227.500.000, » l'ensemble des réserves.		
Report à nouveau	Fr.	461.256,03

Cette répartition étant conforme aux statuts, nous vous proposons, Messieurs, de l'approuver ainsi que le bilan et le compte de Profits et Pertes, tels qu'ils vous sont soumis.

En clôturant ce rapport, nous tenons, Messieurs les Actionnaires, à vous remercier de la bienveillante confiance que vous nous avez témoignée depuis de longues années au cours desquelles nous avons pu suivre le développement continu de l'activité de votre Société.

Paris, le 20 juin 1946.

Les Commissaires
Agrés par la Cour d'Appel de Paris,
S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHET.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations visées à l'article 40 (nouveau)
de la Loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1945

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous avons l'honneur de vous rendre compte que nous avons été avisés régulièrement par votre Conseil d'Administration des conventions qu'il a autorisées, en 1945, et dont la nature est définie à l'article ci-dessus rappelé.

Ce sont :

- 1°) des renouvellements de baux avec votre filiale, la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE FRANÇAISE;
- 2°) une cession de titres à l'une de vos filiales bancaires.

Nous n'avons aucune objection à présenter sur les conditions auxquelles ces opérations ont été effectuées.

D'autre part, et en tant que de besoin, nous vous indiquons que votre Société a souscrit dans la limite de son droit de préférence, à l'augmentation de capital réalisée en 1945 par la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE FRANÇAISE.

Paris, le 20 juin 1946

Les Commissaires agrés par la Cour
d'Appel de Paris,
S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHET.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

(Article 16 du Décret du 29 Novembre 1939)

EXERCICE 1945

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte que, depuis notre dernier rapport, il n'a pas été tenu d'autre Assemblée générale d'actionnaires que celle du 9 juin 1945 à laquelle nous avons assisté et qui, à l'unanimité, a approuvé les comptes de l'exercice 1944.

Paris, le 20 juin 1946

Les Commissaires agrés par la Cour
d'Appel de Paris,
S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHET.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires, approuve ces rapports. Elle approuve également le bilan tel qu'il est présenté, ainsi que les comptes du treizième exercice social arrêté le 31 Décembre 1945.

Deuxième Résolution

L'Assemblée approuvant la répartition du solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes telle qu'elle lui a été proposée, fixe le dividende de l'exercice 1945 à 6 %, soit Fr. 30," par titre.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 16 Août 1946 sous déduction des impôts.

Troisième Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par MM. les Commissaires en exécution de l'article 40 nouveau de la loi du 24 Juillet 1867, approuve ce rapport.

Quatrième Résolution

L'Assemblée donne quitus et décharge de leur gestion à MM. Jules GUIRAUD, Pierre STROHL, Fernand VENOT, Alfred POSE, Jean de la BOUILLERIE, Raoul de CHARBONNIÈRE, Jacques QUELLENNEC, Louis REYNAUD, Louis VILGRAIN.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1945

DÉBIT		CRÉDIT	
Résultat d'exploitation après imputation des charges, amortissements et provisions Fr. 3.842.478,58		Produits du Portefeuille-Titres Fr. 12.763.299,49	
Répartition :			
Réserve légale, 5 % sur Fr. 8.920.820,91 Fr.	446.041,04		8.920.820,91
Dividende aux actions, 6 % sur Fr. 525.000.000, » Fr.	31.500.000, »	Report antérieur..... Fr.	23.540.435,12
Affectation à la réserve légale de la somme nécessaire pour arrondir l'ensemble des réserves à Fr. 227.500.000, » . Fr.	53.958,96		
Report à nouveau..... Fr.	461.256,03		
TOTAL Fr.	32.461.256,03	TOTAL Fr.	32.461.256,03

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1945

(avant répartition)

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	Fr.	Comptes de chèques	Fr.
Banques et Correspondants	Fr.	Comptes-courants	Fr.
Portefeuille-effets	Fr.	Banques et Correspondants	Fr.
Coupons	Fr.	Comptes exigibles après encaissement	Fr.
Comptes-courants	Fr.	Créditeurs divers	Fr.
Avances garanties	Fr.	Acceptations à payer	Fr.
Avances et débiteurs divers	Fr.	Dividendes restant à payer	Fr.
Débiteurs par acceptations	Fr.	Bons et comptes à échéance fixe	Fr.
Titres	Fr.	Comptes d'ordre et Divers	Fr.
Comptes d'ordre et Divers	Fr.	Réserves	Fr.
Immeubles et Mobilier	Fr.	Capital	Fr.
		Résultats	Fr.
		Report à nouveau	Fr.
TOTAL	Fr.	TOTAL	Fr.
			43.625.178.539,29

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals 2.635.966.407,34
Effets escomptés circulant sous notre endos 1.711.517.000, »
Ouvertures de crédits confirmés 1.619.202.413,37

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1945

(après répartition)

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	Fr.	Comptes de chèques	Fr.
Banques et Correspondants	Fr.	Comptes-courants	Fr.
Portefeuille-effets	Fr.	Banques et Correspondants	Fr.
Coupons	Fr.	Comptes exigibles après encaissement	Fr.
Comptes-courants	Fr.	Créditeurs divers	Fr.
Avances garanties	Fr.	Acceptations à payer	Fr.
Avances et débiteurs divers	Fr.	Dividendes restant à payer	Fr.
Débiteurs par acceptations	Fr.	Bons et comptes à échéance fixe	Fr.
Titres	Fr.	Comptes d'ordre et Divers	Fr.
Comptes d'ordre et Divers	Fr.	Réserves	Fr.
Immeubles et Mobilier	Fr.	Capital	Fr.
		Report à nouveau	Fr.
TOTAL	Fr.	TOTAL	Fr.
			43.625.178.539,29

Allocution prononcée à l'issue de l'assemblée
par M. Jules GUIRAUD
Président du Conseil d'Administration

Messieurs,

Au terme de cette Assemblée, il reste à votre Conseil un dernier, un douloureux devoir à accomplir : prendre congé de vous.

Je ne reviendrai pas sur la nationalisation de notre Société : le rapport dont vous avez entendu la lecture traduit fidèlement la pensée unanime de ceux que vous aviez librement choisis comme mandataires. Mais, invoquant les protestations légitimes que certains d'entre vous m'ont fait parvenir, j'exprime fermement le vœu que les modalités de la cession de vos actions à l'Etat, dont la rigueur a été quelque peu atténuée déjà par la fixation du dividende minimum des parts bénéficiaires à 3 % de leur valeur de rachat, soient dans un avenir prochain révisées dans un sens conforme à l'équité et aux promesses qui vous ont été faites.

Ce que je tiens à vous dire au moment où nous allons nous séparer, c'est que vous pouvez, à bon droit, être fiers de l'œuvre accomplie en moins de 14 années, grâce à la confiance que, dès les premiers jours, vous avez placée en notre jeune maison et que vous avez renouvelée avec éclat lors de nos augmentations de capital de 1941 et de 1942.

L'établissement que nous avons remis à l'Etat est solidement implanté dans la métropole et dans les plus riches possessions françaises d'outre-mer, qu'il relie entre elles en favorisant des échanges commerciaux profitables à tous. Son rôle ira s'amplifiant dans l'avenir au fur et à mesure que disparaîtront les contraintes nées de l'état de guerre et dont il est permis de penser que beaucoup ne sont plus dès aujourd'hui justifiées.

Il n'était à aucun degré une oligarchie financière, contrairement à ce que peut penser une opinion publique mal informée. Notre capital était, vous le savez, extrêmement divisé : plus de 75.000 porteurs se partageaient nos 1.050.000 actions, et les possesseurs de plus de 200 titres, soit 100.000 francs en valeur nominale, au nombre de 180 environ, ne représentaient pas 7 % du fonds social. Notre indépendance était donc absolue et si une conclusion devait être tirée de ces chiffres, elle proclamerait les vertus de l'épargne judicieusement employée.

Peut-être certains d'entre vous se sont-ils émus des critiques dirigées contre les grandes banques françaises du fait de leur comportement sous l'occupation. Pour dissiper toute équivoque en ce qui nous concerne, il me suffira de souligner que le développement de notre maison au cours des dernières années s'est effectué exclusivement hors de la Métropole occupée ; quant à notre activité dans celle-ci, vous en jugerez lorsque vous saurez que nos profits bruts commerciaux ont été de 1940 à 1944 constamment et sensiblement inférieurs, malgré la hausse des prix, à ce qu'ils avaient été en 1939.

L'année 1945, l'année de la victoire, nous a rendu enfin ceux que l'infortune de la guerre a tenus si longtemps éloignés de nous. Mais tous, hélas, n'ont pas connu la joie du retour et des vides demeurent dans nos rangs. Nous conserverons dans nos cœurs, fidèlement, le souvenir de ceux qui ne sont plus, combattants, prisonniers, déportés, victimes de l'occupation : avec ou sans uniforme ils sont morts pour la même cause au service de notre pays.

Vous les associerez à l'hommage qu'une dernière fois je désire rendre à l'ensemble de notre personnel. La réussite de notre maison, son exceptionnel développement constituent une œuvre collective à laquelle il a pris une large part. Formé d'éléments provenant de la BANQUE NATIONALE DE CREDIT, dont nous avons pris la suite, et des différentes banques régionales et locales que nous avons absorbées, groupé sous une autorité ferme et clairvoyante, animé d'une foi ardente en l'avenir de notre maison, il a rapidement acquis cet esprit d'équipe qui fait sa force. Au nom de votre Conseil, en votre nom à tous, je lui exprime notre profonde gratitude.